

➔ **Port du masque obligatoire** dans les couloirs et les lieux communs

Rappel des mesures édictées par l'OFSP :

- Respecter ses distances : 1,5 mètre entre chaque personne
- Si les distances ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire
- Respecter les gestes d'hygiène
- Pas de poignées de main
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- En cas de symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorges, toux (surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine), de fièvre, de perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, rester impérativement à la maison.

Conditions générales d'accueil des élèves en période de Covid

- Les parents sont priés de rester à l'extérieur des bâtiments de cours.
Pour les leçons découvertes, la présence des parents est gérée par les membres du corps enseignant
- La cafétéria du bâtiment siège n'est pas accessible
- Avant le début du cours, l'élève se lave soigneusement les mains avec du savon.
Si ce n'est pas possible, un désinfectant sera proposé dans la salle de cours avant de commencer la leçon
- Les plus jeunes élèves, moins autonomes, seront pris en charge par l'enseignant·e à l'entrée du bâtiment
- L'élève n'entre dans la salle de cours que sur invitation de l'enseignant·e
- A la fin du cours, l'élève se lave les mains et quitte le bâtiment
- **Un élève, ne fréquentant pas l'école obligatoire pour des raisons de santé, n'est pas en situation de suivre son cours de musique**

Mesures d'hygiène prises par l'EMJB

- **Les salles de cours sont régulièrement aérées**
- L'instrument et le matériel de l'élève (partitions, carnet de devoirs, ...) sont à manipuler avec les précautions d'usage
- Pour l'enseignement du chant et des instruments à vent, la distance frontale entre l'enseignant·e et l'élève doit impérativement être de 2 mètres
- Après chaque leçon, le matériel commun est désinfecté.